



COMMUNIQUE DE PRESSE UNIC, branche Éducation Routière de la FNAA

Vendredi 23 septembre 2016



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNIC dénonce fermement une étude de l'UFC - que Choisir sur l'obtention du permis de conduire.

- L'UNIC (Union Nationale des Indépendants de la Conduite) branche éducation routière de la FNAA, vient de prendre connaissance de la récente enquête menée par UFC-Que Choisir et baptisée «*Le Permis de conduire : une indispensable réforme pour baisser son coût au bénéfice des consommateurs et de la sécurité routière*».
- L'UNIC, en tant qu'instance représentative des auto-écoles, est soucieuse elle aussi de permettre à la profession de dispenser le meilleur enseignement de la conduite au plus grand nombre. A ce titre, elle est régulièrement porteuse de multiples propositions qu'elle soumet aux pouvoirs publics, notamment celles qui peuvent favoriser l'accès, à un prix raisonnable et dans des conditions de formation optimales, à ce précieux Sésame professionnel et social qu'est le permis de conduire.
- Mais l'UNIC est scandalisée par le ton et le contenu de cette enquête de l'UFC-Que Choisir qui, au prétexte légitime de faciliter l'obtention du permis de conduire, pratique une instruction à charge de toute une profession pour aboutir à des conclusions non seulement dangereuses, mais surtout, aux conséquences immanquablement contraires au but que l'association de consommateurs dit pourtant rechercher.

Ainsi, l'UFC-Que Choisir pense nécessaire « *la mise en place d'un système d'inscription directe des candidats à l'examen pratique, beaucoup plus sain et juste que celui actuellement en vigueur.* »

> Cette proposition, qui veut que l'élève soit libre de s'inscrire de lui-même à l'épreuve pratique quand il s'estime prêt, se veut populaire alors qu'elle est irréaliste. L'UFC-Que Choisir a de toute évidence la mémoire courte : dans les années 80, la décision avait été prise par l'Etat d'imposer 20 heures de conduite minimum avant de pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Parce que les auto-écoles le demandaient pour accroître cyniquement leur chiffre d'affaires ? Pas du tout ! Parce qu'à l'époque, les examinateurs s'étaient massivement plaints d'un mauvais niveau général des candidats, en accusant les auto-écoles de « bâcler » les formations...

Soyons donc à la fois raisonnables et réalistes. Quoi que croit naïvement réinventer l'UFC-Que Choisir, les mêmes causes produisent inmanquablement les mêmes effets. Autoriser ainsi le candidat à décider lui-même de sa date d'examen, *a fortiori* en ces temps où les consommateurs sont enclins à réduire toutes leurs dépenses, n'aboutira qu'au résultat inverse : un taux d'échec record, générant des frustrations record ! L'UFC-Que Choisir oublie une triste évidence que dénonce régulièrement l'UNIC : l'Etat s'obstine à ne pas vouloir accroître le nombre d'examineurs, orchestrant ainsi une pénurie systémique du nombre de places d'examens disponibles. L'afflux de candidats insuffisamment préparés que cette mesure générerait, n'aura pour conséquence que d'accroître encore les insupportables retards d'obtention de permis au lieu de le démocratiser !

- L'UFC-Que Choisir croit utile de demander « *la création d'un cadre juridique favorable à l'émergence d'auto-écoles pouvant bénéficier des économies permises par Internet, ainsi que la création d'un statut "d'accompagnateur professionnel certifié" afin d'abaisser le coût des heures de conduite supplémentaires, au-delà du socle obligatoire en auto-école* ».

Trop, c'est trop ! L'UFC-Que Choisir remet le couvert concernant l'uberisation de l'enseignement de la conduite préconisée par la loi Macron, quand l'UNIC en a déjà démontré les excès [en faisant condamner fin 2015 les pratiques illégales de la start-up Ornikar](#) ! En outre, avec ce statut « d'accompagnateur professionnel certifié », l'association de consommateurs préconise imprudemment de créer une activité d'enseignant de la conduite au rabais, quand le métier de moniteur est soumis par une récente réglementation à deux années de formation spécifique, pour un niveau Bac+2. Que veut UFC-Que Choisir : une formation de qualité garantissant une sécurité élémentaire sur les routes de France ou une concurrence sauvage menant inmanquablement à une dangereuse dégradation de l'enseignement de la conduite ?

- Enfin, l'UFC-Que Choisir croit devoir préconiser « *une refonte de l'information précontractuelle obligatoirement délivrée aux consommateurs leur garantissant un choix éclairé (affichage harmonisé des tarifs, information sur les taux officiels de réussite aux examens)* ».

Aux noms des seuls excès ou dérives de quelques-uns que l'UNIC combat et qui sont identifiés et sanctionnés quand il le faut par les enquêteurs de la DGCCRF-, l'UFC-Que Choisir sacrifie encore à la désormais constante, insupportable et injuste stigmatisation de tous les professionnels de l'enseignement de la conduite.

Cette fausse bonne idée de l'information officielle sur les taux de réussite n'aboutira qu'à une contre-productive spirale élitiste : pour obtenir des taux de réussite attractifs, les auto-écoles seront tentées de procéder aux mêmes sélections abusives pratiquées par certains établissements scolaires privés, soucieux d'exhiber à tout prix des taux de 100% ! L'UNIC s'étonne là encore de la naïveté démagogique de cette préconisation de l'UFC-Que Choisir qui, rappelons-le, croit pourtant l'inscrire dans une volonté de faciliter l'accès à l'enseignement de la conduite !

En conclusion, l'UNIC constate une étude axée uniquement sur une approche consumériste ignorant totalement la mission première de la profession qui est de former des conducteurs sûrs. Une étude qui ne met en évidence que les constats négatifs pourtant minoritaires au regard même de cette étude faisant ainsi un amalgame systématique entre les 90% des écoles de conduite correctes et les 10% qui dérapent. L'UNIC insiste sur le fait que l'activité a fait des efforts considérables d'investissements alors même que nous sommes dans une période économique très difficile. L'UNIC rappelle que la profession est créatrice d'emplois et qu'elle joue un rôle sociétal de proximité sur l'ensemble de notre territoire.

Contact presse : Philippe Colombani, président de l'UNIC, au 06 67 07 83 86.